



**Projet LIFE  
Eau et Forêt  
Forests for Water**



**Présentation synthétique  
du projet LIFE Eau et Forêt  
et de sa composante française**

**Juin 2004**

**Rapport établi par la composante française du projet LIFE « forests for water ».**  
Rédaction coordonnée par Olivier Ferry.  
(rapport téléchargeable sur le site [www.life-forests-for-water.net](http://www.life-forests-for-water.net) et sur le site [www.onf.fr](http://www.onf.fr))

## **Le contexte.**

Le Ministère suédois en charge de l'environnement et des forêts (National Board of Forestry – Environmental Department) a piloté l'instruction d'un projet LIFE Environnement sur l'application, dans le domaine forestier, de la Directive cadre de l'Union européenne sur l'eau (DCE ; en anglais : Water Framework Directive – WFD).

Tout en assurant la conduite globale de ce projet, la Suède s'est associée avec d'autres pays de l'Union. Des contacts ont ainsi été établis avec la Forestry Commission du Royaume Uni (équivalent britannique de l'ONF) et l'ONF Rhône-Alpes pour la France. Le choix de la région Rhône Alpes tient au fait qu'elle permet d'élargir le spectre des grands types de milieux forestiers européens impliqués dans le projet : forêts boréales ; forêts atlantiques et, pour Rhône-Alpes : forêts alpines et forêts méditerranéennes.

Dans ce contexte, l'ONF Rhône-Alpes est intervenu pendant toute la phase d'instruction du projet comme ensemble de la composante française du projet. Il s'est efforcé de réunir les éléments techniques et budgétaires dans les formes voulues à la fois par les partenaires régionaux et par le programme LIFE. L'entrée géographique des actions régionales (logique d'acteurs et de territoire) a ainsi dû être juxtaposée avec l'entrée thématique (logique d'acteurs et de types d'actions) retenue par le partenaire suédois pour la présentation du projet à l'Europe.

Le présent document synthétise, à l'usage des partenaires français du projet, le contenu du dossier déposé auprès de l'Union Européenne, en établissant la correspondance entre l'approche territoriale, privilégiée par les acteurs français et l'approche thématique privilégiée au niveau européen.

## **L'organisation du projet.**

La conduite générale du projet est assurée par le NBF (National Board of Forestry) de Suède qui emploie un coordinateur à temps plein et veille au bon fonctionnement des actions conjointes prévues au projet notamment le groupe d'expert et les principales actions de communication (les séminaires internationaux, la publication du rapport final).

La composante française est coordonnée par l'ONF dans la même logique d'ensemble que pour la phase d'instruction. Le CNRS (Université de Lyon 3) a en charge la coordination des actions scientifiques et la représentation de la composante française dans le groupe d'experts.

Un comité de pilotage de la composante française a été mis en place dès le mois d'avril 2003 avec l'ensemble des partenaires et sa composition a été définitivement arrêtée au démarrage du projet de façon à associer les principales parties prenantes d'un tel projet, y compris pour des partenaires non directement impliqués dans les actions prévues dans le projet. Une présidence tournante a été mise en place avec les organismes intercommunaux en charge des contrats de rivière (et la commune de Cohennoz) ainsi que les partenaires financiers régionaux. L'ONF en assure le secrétariat en tant que coordinateur.

Ce comité de pilotage s'est ainsi réuni à Cohennoz le 7 octobre 2003, pour le démarrage officiel du projet.

Les principaux partenaires régionaux de la composante française participant directement à son financement sont (outre l'ONF et le CNRS déjà cités) :

- l'Agence de l'eau RMC en tant que partenaire financier et acteur régional de la politique de l'eau,
- la DIREN Rhône-Alpes en tant que partenaire financier et acteur régional de la politique de l'eau,
- la Région Rhône-Alpes en tant que partenaire financier et acteur régional de la politique de l'eau,
- le SM3A en tant que maître d'ouvrage des actions menées dans le cadre du contrat de rivière de l'Arve,
- le Syndicat Ouvèze vive en tant que maître d'ouvrage des actions menées dans le cadre du contrat de rivière de l'Ouvèze,

- la CCVD en tant que maître d'ouvrage des actions menées dans le cadre du SAGE et du contrat de rivière de la Drôme,
- l'URACOFRA en tant que partenaire financier et association représentante des Communes forestières,
- le Conseil Général de Haute Savoie et l'ATMB en tant que partenaires financiers du contrat de rivière de l'Arve,
- la Commune de Cohennoz en tant que maître d'ouvrage des actions menées sur le val d'Arly.

D'autres partenaires régionaux participent au comité de pilotage compte tenu de leur implication dans certaines actions ou dans la politique régionale sur l'eau et la forêt :

- le SERFOB pour la politique forestière,
- le CRPF pour la représentation des propriétaires forestiers privés,
- les Conseils Généraux des départements directement concernés par les actions territoriales (07, 26 et 73),
- le GRAIE et l'OEFM pour leur appui méthodologique et scientifique,
- l'association Rivières de Rhône-Alpes en tant que fédératrice des acteurs impliqués dans des projets ou contrats de rivières,
- la FNE en tant que fédération nationale d'associations de protection de la nature,
- le Comité de bassin en tant qu'acteur régional de la politique de l'eau (représenté par l'Agence de l'eau).

Pour assurer une bonne cohérence des actions de portée nationale, un « groupe de référence » a été constitué au niveau national, composé de membres des institutions nationales les plus impliquées dans les synergies entre politique de l'eau et politique forestière.

Il est enfin mis en place un comité de pilotage local pour chacune des quatre zones retenues pour les actions territorialisées. Ainsi chacun des acteurs mobilisés sur ce projet aura la possibilité d'influer directement sur son pilotage à l'échelle qui lui conviendra le mieux, régionale ou locale (les deux n'étant pas exclusives). Sur chacune des quatre aires pilotes concernées, le comité est présidé par le Président de l'organisme intercommunal en charge du contrat de rivière ou par le Maire dans le cas du Val d'Arly.

Les principaux objectifs de cette organisation sont les suivants :

- **Veiller à la cohérence globale du projet** au niveau européen (cohérence des composantes française, britannique et suédoise dans le cadre LIFE Environnement) et au niveau français (cohérence des actions avec les politiques publiques dans le domaine de l'eau et de la forêt et avec les critères d'éligibilité des partenaires financiers).
- **Valoriser la « colonne vertébrale » du projet que sont les contrats de rivière**, outil de contractualisation issus de la politique de l'eau offrant un cadre adéquat pour la recherche de synergie entre gestion du couvert végétal et gestion globale de l'eau.
- **Faire donner au projet toute sa valeur ajoutée** : échange d'informations, d'expériences et de méthodes entre les partenaires et entre les niveaux de décision (de la Commune à l'Europe) ; création ou renforcement des partenariats stratégiques (appui scientifique, liens contractuels du type contrat de rivière, méthodes de travail avec la population...) ; formation de compétences pour de meilleures synergies « eau et forêt ».

## Les principaux objectifs du projet.

Ainsi que cela a été annoncé ci-dessus l'objectif général du projet est d'appliquer au mieux la politique de l'eau dans les milieux forestiers. Pour cela, quelques objectifs plus précis sont mis en avant et déclinés sous forme d'actions dans le projet :

1. Faire évoluer les pratiques :
  - Rechercher, énoncer et vulgariser les techniques de gestion de couvert végétal (notamment mais pas exclusivement forestier) permettant d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

- Pratiquer des expérimentations sur les zones test retenues et les évaluer pour valider ou faire évoluer les préconisations techniques de bonne gestion forêt/eau.
  - Mettre au point les référentiels nécessaires à la mobilisation de moyens d'appui pour les acteurs forestiers engagés dans une évolution de leurs pratiques.
2. Mettre en place des méthodes de suivi et d'évaluation simples et pertinentes pour les problématiques retenues dans le projet et liant gestion forestière et gestion de l'eau (par exemple : rôle de la végétation dans la dynamique hydrologique d'un bassin versant).
  3. Engager ou renforcer des démarches participatives concrètes, avec le public et l'ensemble des acteurs forestiers sur la politique forestière et ses liens avec la politique de l'eau.

## **Les actions inscrites au projet.**

Pour une meilleure lisibilité régionale, les actions sont présentées selon le canevas suivant :

- les actions territorialisées, en distinguant les zones et problématiques alpines et méditerranéennes,
- les actions « transversales » communes à l'ensemble des territoires concernés.

Cette présentation est préférée à la présentation du dossier LIFE lui-même qui privilégie une entrée thématique beaucoup moins lisible pour les porteurs de projets de la composante française. La correspondance entre les deux présentations est assurée au niveau de chacune des sous-actions identifiées dans le présent document et dont il est rendu compte dans la présente note.

La lisibilité du document LIFE lui-même est par ailleurs rendue encore plus difficile du fait qu'il y a agglomération des deux principales composantes (Suède et France) auxquelles s'ajoute la composante britannique et qu'il est... rédigé en anglais. L'ONF, en tant qu' « ensemblier » de la composante française du projet et interface avec la Suède et l'UE, tient à disposition la version LIFE de ce même projet pour toute personne intéressée.

### **Actions territoriales alpines : la vallée de l'Arve.**

La problématique principale abordée sur ce bassin versant consiste à sauvegarder et restaurer la qualité écologique, paysagère et récréative des forêts alluviales de fond de vallée qui sont notamment menacés par les « dégâts collatéraux » d'une intense urbanisation. Cette action concourt à la prévention des risques en zone inondable.

Les actions présentées dans le projet LIFE sont les suivantes :

- Analyse du couvert végétal, priorisation des interventions et mise en place d'indicateurs de suivi de l'évolution des milieux.
- Etude et travaux expérimentaux de réhabilitation de zones dégradées (dont implantation d'une pépinière à saules).
- Réalisation d'un guide technique pour la reproductibilité des travaux réalisés (dont gestion foncière nécessaire à ces travaux).
- Etude et travaux de restauration d'habitats alluviaux.
- Sentier de découverte des habitats alluviaux et plaquette pour le public.
- Communication et échanges d'expérience.

### **Actions territoriales alpines : le bassin versant de Cohennoz.**

La problématique principale abordée sur ce bassin versant consiste à optimiser l'exploitation forestière dans un contexte de forte instabilité de pentes abruptes soumises d'importantes résurgences hydrologiques. La prévention des risques est la priorité absolue dans une région de montagne où les infrastructures routières sont sous la menace directe de ces phénomènes d'érosion (chute de rochers, glissements de terrain...). Cette action ne s'insère pas dans un contrat de rivière mais pourrait servir de référence pour les futurs contrats de rivières en zone alpine qui auraient pour objectif d'aborder les problèmes plus en amont sur le bassin-versant.

Les actions présentées dans le projet LIFE sont les suivantes :

- Révision anticipée de l'aménagement de la FC de Cohennoz pour en faire un modèle d'analyse et de choix de gestion sur la problématique énoncée.
- Sessions de formation sur les martellodrômes de Cohennoz, ouvertes aux acteurs de l'eau, afin d'améliorer la connaissance de cette gestion de forêts alpines.
- Sentier de découverte sur la problématique eau et forêt de ce bassin versant.

#### **Actions territoriales méditerranéennes : le bassin versant de l'Ouvèze.**

La problématique principale abordée sur ce bassin versant consiste à optimiser la gestion du couvert végétal en vue de limiter les transports solides et d'atténuer les ondes de crue dont les conséquences à l'aval peuvent être dramatiques.

Les actions prévues dans le projet LIFE sont les suivantes :

- Etude du couvert végétal du bassin-versant et de sa géomorphologie de façon à identifier les zones homogènes du point de vue du couple risque érosif / état de la végétation. Et de façon à définir les stratégies de gestion les plus pertinentes pour la problématique énoncée.
- Mise en place d'un indicateur sur l'évolution de ce couvert végétal (placettes permanentes), d'un indicateur sur l'érosivité des terrains (placettes de mesure de l'érosivité avec analyse pédologique) et d'un dispositif d'analyse des transports solides qui permette de mesurer les évolutions avec possibilités d'extrapolation sur le bassin versant.
- Mise en place de deux indicateurs biologiques (ornithologique et entomologique) sur la qualité écologique du milieu en recherchant la corrélation avec d'autres indicateurs du milieu (qualité de l'eau notamment).
- Réalisation de travaux à base de génie écologique (fascinage, plantations...) visant à enrayer les transports solides entraînés par le ruissellement.
- Développement d'un site internet visant à créer un outil d'information et de dialogue avec la population sur les actions menées sur le bassin versant.

#### **Actions territoriales méditerranéennes : le bassin versant de la Drôme.**

La problématique principale abordée sur ce bassin versant consiste à améliorer la recharge sédimentaire de la Drôme en libérant des sites de production de matériaux gelés par la végétation. L'enjeu est à la fois d'éviter des accumulations locales aux conséquences indésirables (terres de culture, infrastructures menacées) et de contribuer à retrouver un équilibre aval aujourd'hui fortement perturbé par des incisions de la Drôme aux conséquences parfois très lourdes (déchaussement d'infrastructures...).

Les actions prévues dans le projet LIFE sont les suivantes :

- Etudier (dont étude foncière) et exécuter des travaux de remise en mouvement vers la Drôme de matériaux actuellement bloqués dans les petits affluents du bassin versant de la Drôme, à l'aval des zones de production.
- Mettre en place un dispositif de suivi sur l'impact de ces travaux (dispositif CNRS/CEMAGREF et suivi topographique Observatoire CCVD).
- Etudier un scénario de généralisation de ce type d'intervention sur le bassin versant de la Drôme à l'aval du claps de Luc en Diois avec son impact prévisionnel sur la résorption du déficit actuel en sédiments (dont prospective sur politique foncière d'accompagnement).
- Réaliser un travail d'animation visant à associer la population à l'analyse des données du problème de déficit en recharge sédimentaire de la Drôme et à lui donner des possibilités concrètes pour participer à la conception des actions à mener : il s'agit d'une action pilote de « construction d'une culture technique » au sein de la population elle-même, qui répond parfaitement aux objectifs de participation locale mis en avant dans la Directive cadre sur l'eau.

Compte tenu du caractère exemplaire de la démarche, un effort supplémentaire pour rendre compte de cette expérience et la faire connaître est prévu dans l'action.

### **Actions transversales.**

Ces actions concernent tous les acteurs du projet et constituent une part décisive du projet LIFE, notamment pour l'Union Européenne :

- Le management général du projet : travail spécifique fourni par le personnel technique et administratif de l'ONF mis à disposition du projet pour en assurer la coordination et les rendus auprès du partenaire suédois et de l'Europe. Ce travail comprend le secrétariat du comité régional et des comités locaux mis en place pour le pilotage du projet.
- La participation au groupe d'experts mis en place pour appuyer le projet LIFE.
- Des actions de collecte et de diffusion d'information sur la DCE ainsi que d'élaboration de propositions de niveau régional et national pour son application au milieu forestier.
- La réalisation d'un colloque international et d'un colloque national.

Viennent enfin s'ajouter

- Une action portée par l'union régionale des communes forestières (URACOFRA) visant à sensibiliser et informer ce public particulièrement stratégique tant pour la politique forestière que pour la politique de l'eau. Le public visé par cette action d'information comprend par ailleurs l'ensemble du monde forestier, forêt privée incluse.
- Des actions de formation des gestionnaires forestiers et autres acteurs intéressés, concernant les « fondamentaux » de la politique de l'eau et leur application dans le contexte rhônalpin : loi sur l'eau – police de l'eau - MISE, contrats de rivière - SAGE, périmètres AEP, fonctionnement de l'hydrosystème, gestion des ripisylves...
- Une étude sur la problématique de gestion forestière et de préservation de la ressource en eau potable : cette étude vient se substituer à une action sur le même thème envisagée avec la Commune de Roanne mais qui n'a pas pu être finalisée dans les délais impartis. Pour l'équilibre général du projet il semblait important de maintenir un volet, même modeste, sur cette thématique dans la composante française du projet. Le contenu de cette action sera précisé en cours de projet avec les partenaires scientifiques.

### **Présentation des actions selon le canevas du projet LIFE.**

La présentation adoptée dans le document du projet LIFE se décline en 10 tâches qui sont autant de thèmes d'intervention dans lesquels on retrouve les actions présentées ci-dessus :

1. Le groupe d'experts européens.
  - Composé d'experts scientifiques de différents pays européens (la composante française y est représentée par Hervé Piégay - CNRS), ce groupe aura pour mission principale de valider les principales options techniques retenues et d'apporter une capacité de mise en perspective au niveau européen.
  - Ce groupe visitera au moins une fois tous les sites du projet ce qui fournira autant d'occasions d'échanges pour les partenaires français.
2. La participation du public.
  - Il s'agit d'un axe majeur de la directive européenne sur l'eau et de la politique européenne en général dans le domaine de l'environnement (critère de durabilité).
  - L'organisation en comité locaux, comité régional de pilotage, groupe de référence national et groupe d'experts européens vise à favoriser l'expression des débats à tous les niveaux en garantissant à la fois leur cohérence et l'efficacité des restitutions qui seront faites à ces différents niveaux.
  - L'action particulière soutenue sur la Drôme est significative de l'importance de cette action pour le programme LIFE.

3. L'élaboration des méthodes visant à préparer l'application de la directive.
  - Un travail de collecte d'informations (review) sera mené visant à faire le point sur les problématiques et les politiques publiques concernées par le projet.
  - En cours de projet cet état des lieux initial sera complété de propositions d'évolutions.
  - Ce travail permettra aussi de bien apprécier les différences considérables de contexte entre les composantes du projet : la forêt boréale et atlantique est prioritairement concernée par des enjeux de qualité chimique des eaux (problème essentiel de lessivage résultant de l'accumulation de matière organique dans les sols) alors que la forêt alpine et méditerranéenne est prioritairement concernée par des enjeux liés au fonctionnement hydrologique des bassins versants (problème essentiel de stabilité des sols en forêt de montagne).
  - Un important travail de pédagogie et de cadrage des problématiques doit résulter de cette tâche.
4. La mise en œuvre des actions de monitoring.
  - La systématisation du monitoring (i.e. évaluation de l'impact des actions) est une exigence de la directive cadre sur l'eau.
  - La Suède et le UK, qui ont un passé de projet LIFE commun sur ce thème développeront considérablement les aspects de méthodologie, en plus des recherches menées sur chaque site, alors que la composante française s'attachera prioritairement à mettre en place un monitoring adapté aux actions territoriales menées.
  - Il est à noter qu'une réflexion méthodologique à la fois précise et pragmatique doit être préalablement menée pour retenir la méthode de monitoring adaptée à chaque cas : celle-ci peut aller de relevés photographiques jusqu'à des protocoles scientifiques poussés en passant par les enquêtes d'opinion.
5. Les actions de planification de la gestion du couvert végétal.
  - S'agissant des interactions entre la gestion de l'eau et la gestion de l'espace il s'agit d'une action au contenu particulièrement stratégique tant pour l'action forestière classique (évolution des aménagements forestiers à partir de l'expérience de Cohennoz) que pour l'action dans le domaine de l'eau (prise en compte du couvert végétal dans les contrats de rivière à partir des expériences sur l'Arve, la Drôme et l'Ouvèze).
6. Les actions de gestion des forêts alluviales et des ripisylves.
  - Ont été classés dans cette tâche les travaux sur l'Arve et la Drôme.
7. Les actions de gestion du couvert végétal sur les bassins versants.
  - Ont été classés dans cette tâche les travaux sur l'Ouvèze.
8. Le renforcement des compétences.
  - Cette tâche comprend les actions de formation ainsi que le guide prévu sur la participation du secteur forestier au déploiement de la directive cadre sur l'eau.
  - Pour cette deuxième action, la sollicitation du groupe de référence national sera évidemment fort utile.
9. La communication.
  - Une partie de celle-ci sera directement assumée par la composante commune du projet prise en charge par la Suède.
  - La composante française aura notamment pour responsabilité d'organiser le premier séminaire international (« state of the art seminar ») en juin 2004.
  - L'ensemble des actions de communication est ambitieux et a fortement contribué à la sélection du projet.
10. La conduite du projet.

- Il s'agit de la coordination de la composante française, prise en charge par l'ONF en lien avec le coordinateur suédois de l'ensemble du projet.

Quelle que soit la présentation adoptée, la cohérence d'ensemble du projet peut être visualisée dans le tableau suivant :

<b>Cohérence France – Suède - UK – Europe</b>			
Revue des problématiques pour l'application de la DCE dans les milieux forestiers et élaborations de propositions de niveau national et/ou européen			
<b>Cohérence partenaires régionaux</b>			
<b>Zone méditerranéenne</b>	<b>Syndicat Ouvèze vive</b> Démarrage contrat de rivière Lien érosion – végétation du BV		<b>Zone alpine</b>
	<b>CC Val de Drôme</b> SAGE et contrat de rivière Lien profil Drôme et végétation des affluents		
	<b>Syndicat Arve</b> Relance volet environnement du contrat de rivière Restauration milieux alluviaux relictuels		
	<b>Commune de Cohennoz (val d'Arly)</b> Lien gestion forestière et stabilité des fortes pentes		
<b>Partenariat scientifique</b> global et par site : application de la DCE, outils de monitoring...			
<b>Communication</b> , diffusion de résultats, échanges d'expériences...			
<b>Renforcement de « compétences eau et forêt »</b> : formations, guides...			

